

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS

Calendrier de l'Avent 2025 par Saint-Émilion Tourisme

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'Office de Tourisme du Grand Saint-Émilionnais,

association loi 1er juillet 1901 (ci-après l'« organisateur »), immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Établissements sous le numéro 781 986 492, dont le siège social est situé Place des Créneaux – 33330 Saint-Émilion,

organise du **30 novembre 2025 au 5 janvier 2026** un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Saint-Émilion fête l'Avent 2025 » (ci-après « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide, à l'exception :

- du personnel de l'organisateur,
- de leurs familles,
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule exclusivement sur Instagram, sur le compte **@mysaintemilion**.

Pour participer, l'utilisateur doit :

1. S'abonner au compte Instagram @mysaintemilion
2. Aimer la publication du jour
3. Mentionner un ou plusieurs comptes dans un commentaire

Plusieurs participations sont autorisées durant la période du Jeu à **condition qu'elles ne résultent pas d'une création artificielle de comptes**.

Toute utilisation de comptes multiples, jetables ou manifestement frauduleux entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Il est recommandé de disposer d'un compte Instagram public, afin de faciliter la vérification des participations.

Instagram ne saurait être tenu responsable en cas de litige relatif au Jeu.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué **chaque lundi à 12h00**, afin de désigner les gagnants de la semaine passée, soit les **lundis 8, 15, 22, 29 décembre 2025 et 5 janvier 2026**.

Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram.

En l'absence de réponse dans un délai de **3 jours**, le gagnant sera réputé renoncer à son lot. Celui-ci sera alors attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Les lots sont constitués de produits, expériences ou prestations offerts par l'organisateur et ses partenaires.

Les lots ne sont **ni échangeables, ni remboursables**, ni transmissibles.

Un seul lot est attribué par gagnant.

Les lots sont envoyés sous forme de **bon cadeau**, par voie postale, permettant de récupérer la prestation auprès du partenaire. Aucun envoi par le partenaire ne sera effectué : l'organisateur demeure l'interlocuteur unique.

En cas d'indisponibilité d'un lot, l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de nature et de valeur équivalente, sans que cela ouvre un quelconque droit à contestation.

Liste des lots sur Instagram :

Noël à deux – 30/11

LOT	Valeur	Adhérent	Descriptif
Lot 1	180 €	Maison Destieu	1 nuit pour 2 personnes en chambre d'hôtes, petit-déjeuner inclus
Lot 2	108 €	Cadet Pontet	6 bouteilles Château Cadet Pontet 2021
Lot 3	120 €	Château Montlabert	Visite « Nuances de Bordeaux »
Lot 4	181 €	Le Tertre	Forfait repas 3 plats et boissons
Lot 5	70 €	Mauperier	Atelier d'assemblage pour 2 (français ou espagnol)

TOTAL : 473 €

Noël en famille – 07/12

LOT	Valeur	Adhérent	Descriptif
Lot 1	115 €	Les Secrets de Tifayne	1 nuit pour 2 adultes + 2 enfants avec petit-déjeuner + dégustation à 19h
Lot 2	30 €	Château Petit Val	3 pots de miel du Val
Lot 3	42 €	Château Fort de Rauzan	2 entrées adultes + 2 entrées enfants + 2 chasses au trésor
Lot 4	50 €	Crêperie du Parvis	Bon cadeau de 50 €
Lot 5	60 €	Château la Grande Clotte	Visite famille (2 adultes + 2 enfants) avec dégustation pour tous

TOTAL : 297 €

Noël gourmand – 14/12

LOT	Valeur	Adhérent	Descriptif
Lot 1	170 €	Château Bonalgue	Nuit pour 2 avec petit-déjeuner
Lot 2	14 €	SARL FERLION Macarons	Boîte de 24 macarons
Lot 3	18 €	Château Coutet	Visite guidée traditionnelle + dégustation + découverte des sauces soja
Lot 4	186 €	Les Belles Perdrix de Troplong Mondot	Déjeuner « Moment Suspendu » pour 2, avec verre de vin, eaux, cafés
Lot 5	60 €	Château Laniote	Visite + dégustation 2 vins + plancha charcuterie-fromage pour 2

TOTAL : 448 €



Noël insolite – 21/12

LOT	Valeur	Adhérent	Descriptif
Lot 1	164 €	Château de Bonhoste	Une nuit « Coup 2 Foudres » pour 2 + petits-déjeuners + visite guidée + dégustation
Lot 2	15 €	Mouliérac	1 boîte de 24 macarons de Saint- Émilion
Lot 3	60 €	Château Saint-Georges	Randonnée vigneronne + dégustation
Lot 4	100 €	La Terrasse Rouge	2 menus gourmands entrée + plat + dessert
Lot 5	40 €	Château La Rose Beauséjour	Dégustation sensorielle

TOTAL : 379 €

🌟 Noël scintillant – 28/12

LOT	Valeur	Adhérent	Descriptif
Lot 1	350 €	Château Clarisse	1 nuit pour deux à la Villa Héloïse
Lot 2	58 €	Maison des Vins de Castillon-la-Bataille	Kit du petit sommelier (1 bouteille, sac jute, 6 verres, tire-bouchon, drop stop)
Lot 3	95 €	Véloce	Visite autoguidée en vélo électrique des architectures remarquables
Lot 4	52 €	Le Bassin du Tertre	Dégustation de 2 bières + planche à partager pour 2 + magnum de bière de Noël
Lot 5	36 €	Château Cruzeau	Atelier vins & chocolats pour 2 (3 vins + 3 chocolats Sophie)

TOTAL : 591 €

Les montants indiqués sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être soumis à modification sans préavis.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

ARTICLE 6 – DURÉE DE VALIDITÉ

Chaque lot est valable **un an à compter de la date de publication du lot sur Instagram** (ex. : publication du 8 décembre 2025 → validité jusqu'au 8 décembre 2026).

Les lots sont à retirer auprès de l'organisateur ou du partenaire concerné, selon les modalités précisées sur le bon cadeau.

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité, l'âge et l'adresse des gagnants. Tout manquement au règlement, tentative de fraude ou comportement suspect entraînera l'exclusion du participant.

ARTICLE 8 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

L'organisateur ne saurait être tenu responsable :

- en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou d'Instagram,
- en cas d'erreur dans les informations fournies par les participants (adresse postale erronée, compte Instagram inaccessible...),
- en cas de retard, de perte ou de détérioration des envois postaux,
- en cas de force majeure.

L'organisateur peut annuler, écourter, proroger, modifier ou suspendre le Jeu si les circonstances l'y contraignent, sans engager sa responsabilité.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Dans le cadre du Jeu, l'organisateur collecte les données suivantes :

- identifiant Instagram,
- échanges nécessaires à la participation,
- coordonnées postales du gagnant pour l'envoi du lot.

Ces données sont utilisées **exclusivement** pour la gestion du Jeu et la remise des lots.

Base légale : **exécution du contrat (participation au Jeu)**.

Les données sont conservées **jusqu'à la remise du lot**, puis archivées pour une durée maximale d'1 an.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition.

Pour exercer ces droits : **accueil@saint-emilion-tourisme.com**

ARTICLE 10 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement complet est disponible gratuitement :

- sur simple demande à l'adresse de l'organisateur,
- ou téléchargeable sur : www.saint-emilion-tourisme.com.

Une version papier peut être envoyée sur demande écrite.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans réserve.

